

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 novembre 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

LANG MAE YUR LUM REEK

[Traduction]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever la question de privilège. Alors qu'à maintes reprises au cours de mes 13 années à la Chambre j'ai entendu des collègues rendre hommage avec talent et éloquence à saint Patrice, à saint Georges, à saint David et à saint Jean-Baptiste—avant même que notre Règlement fasse de la fête de ce dernier un jour chômé pour nous—et à de nombreux autres héros, je n'ai pas souvenance d'avoir jamais entendu ici la moindre salutation à l'endroit du patron si pieux et si glorieux de tous les Écossais, qu'ils soient eux-mêmes pieux ou non, et je veux parler de saint André.

Si l'on se souvient que les Écossais et les Canadiens d'extraction écossaise ont apporté une contribution remarquable à notre vie publique, en nous donnant quelques-uns de nos plus grands premiers ministres et en partageant l'ascendance de certains autres dont notre premier ministre actuel, il serait juste, je crois, d'au moins rappeler cette heureuse journée. J'ai la conviction qu'un alliage judicieux de deux vertus écossaises, la frugalité et la bienveillance, peut nous fournir une formule par laquelle nous pouvons nous souhaiter les uns aux autres une «bonne Saint-André»! A vous en particulier, monsieur l'Orateur, au nom de tous les Écossais présents ou représentés ici, je dis: «Lang Mae yur lum reek».

AFFAIRES COURANTES

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DÉPÔT DU LIVRE BLANC «LA SÉCURITÉ DE REVENU AU CANADA»—DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41 du Règlement, je voudrais déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, d'un Livre blanc intitulé: «La sécurité de revenu au Canada».

Ainsi s'achève la première partie d'une série d'études sur cet aspect important de notre politique. L'opinion des membres du Parlement, des gouvernements provinciaux, du grand public et des groupes défavorisés, en particulier, influera fortement sur les solutions apportées à plusieurs problèmes d'envergure nationale.

J'espère que tous les intéressés se mettront d'accord pour nous encourager à réorienter notre politique en fonction de ces projets, et à prendre les initiatives nécessaires.

Prises dans leur totalité, ces mesures constituent une importante réorganisation de la politique de l'État en matière de sécurité du revenu. Nous sommes devant la tâche ardue et compliquée de doter, avec un nouveau

sentiment de détermination et de responsabilité sociale, diverses politiques de soutien du revenu qui, au cours des années, ont découlé de problèmes particuliers. Certains programmes sont de juridiction purement fédérale et il est possible de les modifier avec une rapidité relative. D'autres engagent le concours des autorités provinciales et je compte entamer immédiatement des discussions très sérieuses avec elles. Même si le dialogue qu'on trouve implicitement dans les principes du Livre blanc doit être significatif et intégral, il faut absolument se rappeler que ce secteur de la politique met en cause des hommes, des femmes et des enfants qui éprouvent des difficultés permanentes et temporaires. Ils attendent non seulement nos paroles, mais encore nos gestes et, dans certains cas, on ne peut, en toute conscience, permettre un long retard.

Notre principe directeur, dans le document, a été la recherche de moyens d'assurer un maximum des ressources disponibles à ceux qui en ont le plus grand besoin. De ce fait, nous avons étudié particulièrement la valeur relative qu'on devrait attribuer à l'avenir aux deux principaux éléments de sécurité du revenu, autrefois parallèles. D'abord, il y a eu des mesures de protection du revenu s'appliquant à tous, ou à presque tous, dans l'intention d'améliorer leur situation générale ou de les empêcher de sombrer rapidement dans l'indigence par suite de différentes interruptions de courte durée de leur revenu personnel.

Ensuite, il y a eu des mesures visant plus directement la minorité économiquement faible de la population dont les membres ne peuvent pas travailler, sans qu'ils en soient responsables ou, même lorsqu'ils travaillent, ne peuvent tirer de certaines catégories de travail un revenu qui suffise à pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

On soutient dans le Livre blanc que c'est le second groupe qui doit aujourd'hui retenir principalement notre attention et nos ressources. Il comporte les vieillards, les mères qui sont seules à élever leurs enfants, les infirmes et les arriérés mentaux et ceux qu'on appelle les pauvres qui travaillent. Autrement dit, il y a au Canada de nombreuses familles qui comptent des enfants dont la santé et les possibilités de développement au point de vue personnel, économique et social peuvent être limités par des conditions auxquelles ils ne peuvent rien.

• (2.10 p.m.)

Les Canadiens vont partager notre conviction, nous en sommes sûrs, que les revendications de ces gens devront, au moins d'ici quelques années, avoir la priorité. Un accord de ce genre aurait pour résultat d'accorder plus d'importance au programme de revenu sélectif pour les gens qui en ont besoin et d'en accorder moins aux programmes à caractère universel.

Le Livre blanc propose donc d'élargir le concept d'un revenu garanti, sur une base sélective et non sur une base universelle, par rapport au revenu familial. Certaines solutions de rechange, plus ou moins importantes,